

Service Eau Nature et Territoire
Affaire suivie par : Benoît Anquez
Tél. : 06 75 82 37 34
benoit.anquez@nord.gouv.fr

Lille, le **21 OCT. 2026**
Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires du Nord
Copie à Madame et Messieurs les Sous-préfets

Objet : Dérogation à l'arrêté préfectoral du 14 août 2026 réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département du Nord – Usage de l'eau dans les cimetières

La situation hydrologique de notre territoire reste aujourd'hui préoccupante. La sécheresse se poursuit en ce début d'automne avec un déficit pluviométrique de 67 % en septembre et un déficit moyen de 37 % sur la saison agricole de mars à octobre 2026 relevés sur le département.

La végétation encore active en cette saison capte une part importante de l'eau issue des précipitations. Celles-ci ne réalimentent que partiellement les cours d'eau et ne contribuent pas encore efficacement à la recharge des nappes qui n'interviendra pas avant novembre.

Cette situation m'oblige à maintenir les niveaux de restriction sécheresse actuellement en vigueur jusqu'à la fin de l'année. Ceux-ci pourront toutefois être revus au cas par cas en fonction des évolutions locales de la situation.

À l'approche de la Toussaint et des commémorations du 11 novembre 1918, des demandes m'ont été adressées pour pouvoir entretenir les sépultures des défunts et les monuments commémoratifs.

Je vous informe que j'ai décidé de déroger temporairement aux mesures de restriction actuellement en vigueur afin de permettre la réouverture des points d'eau dans vos cimetières entre le 20 octobre 2026 et le 12 novembre 2026.

Dans le cadre du changement climatique qui ne manquera pas de s'amplifier dans les années à l'avenir, je vous invite à mener une réflexion pour mettre en place tout système de récupération d'eau de pluie destiné à l'arrosage de vos cimetières pendant ces périodes charnières.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Pierre MOLAÏER